



CC Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (Siren : 200070431)

## FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

## Données générales

|                    |                             |
|--------------------|-----------------------------|
| Nature juridique   | Communauté de communes (CC) |
| Commune siège      | Saint-Marcellin             |
| Arrondissement     | Grenoble                    |
| Département        | Isère                       |
| Interdépartemental | non                         |

## Date de création

|                  |            |
|------------------|------------|
| Date de création | 01/01/2017 |
| Date d'effet     | 01/01/2017 |

## Organe délibérant

|                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Mode de répartition des sièges | Répartition de droit commun |
| Nom du président               | M. Frédéric DE AZEVEDO      |

## Coordonnées du siège

|                                |                       |
|--------------------------------|-----------------------|
| Complément d'adresse du siège  | Maison de l'économie  |
| Numéro et libellé dans la voie | 7 Rue du Colombier    |
| Distribution spéciale          | BP 63                 |
| Code postal - Ville            | 38162 SAINT MARCELLIN |
| Téléphone                      | 04 76 38 45 48        |
| Fax                            | 04 76 38 03 03        |
| Courriel                       |                       |
| Site internet                  |                       |

## Profil financier

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Mode de financement                                 | Fiscalité professionnelle unique |
| Bonification de la DGF                              | non                              |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC)          | non                              |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)      | non                              |
| Autre taxe  | non                              |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | non                              |
| Autre redevance                                     | non                              |

## Population

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| Population totale regroupée | 45 873 |
|-----------------------------|--------|

Densité moyenne 77,03

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 47

| Dept | Commune (N° SIREN)                    | Population |
|------|---------------------------------------|------------|
| 38   | Auberives-en-Royans (213800188)       | 379        |
| 38   | Beaulieu (213800337)                  | 652        |
| 38   | Beauvoir-en-Royans (213800360)        | 97         |
| 38   | Bessins (213800410)                   | 111        |
| 38   | Chantesse (213800741)                 | 392        |
| 38   | Chasselay (213800865)                 | 427        |
| 38   | Châtelus (213800923)                  | 99         |
| 38   | Chatte (213800956)                    | 2 607      |
| 38   | Chevrières (213800998)                | 764        |
| 38   | Choranche (213801087)                 | 133        |
| 38   | Cognin-les-Gorges (213801178)         | 641        |
| 38   | Cras (213801376)                      | 443        |
| 38   | Izeron (213801954)                    | 763        |
| 38   | L'Albenc (213800048)                  | 1 325      |
| 38   | La Rivière (213803380)                | 746        |
| 38   | La Sône (213804958)                   | 597        |
| 38   | Malleval-en-Vercors (213802168)       | 57         |
| 38   | Montagne (213802457)                  | 276        |
| 38   | Montaud (213802481)                   | 542        |
| 38   | Morette (213802630)                   | 372        |
| 38   | Murinçais (213802721)                 | 411        |
| 38   | Notre-Dame-de-l'Osier (213802788)     | 518        |
| 38   | Poliénas (213803109)                  | 1 172      |
| 38   | Pont-en-Royans (213803190)            | 829        |
| 38   | Presles (213803224)                   | 99         |
| 38   | Quincieu (213803307)                  | 106        |
| 38   | Rencurel (213803331)                  | 346        |
| 38   | Rovon (213803455)                     | 633        |
| 38   | Saint-André-en-Royans (213803562)     | 337        |
| 38   | Saint Antoine l'Abbaye (200054526)    | 1 251      |
| 38   | Saint-Appolinard (213803604)          | 419        |
| 38   | Saint-Bonnet-de-Chavagne (213803703)  | 674        |
| 38   | Saint-Gervais (213803901)             | 539        |
| 38   | Saint-Hilaire-du-Rosier (213803943)   | 1 897      |
| 38   | Saint-Just-de-Claix (213804099)       | 1 403      |
| 38   | Saint-Lattier (213804107)             | 1 466      |
| 38   | Saint-Marcellin (213804164)           | 7 886      |
| 38   | Saint-Pierre-de-Chérennes (213804438) | 482        |
| 38   | Saint-Quentin-sur-Isère (213804503)   | 1 501      |
| 38   | Saint-Romans (213804537)              | 1 841      |

|    |                           |       |
|----|---------------------------|-------|
| 38 | Saint-Sauveur (213804545) | 2 162 |
| 38 | Saint-Vérand (213804636)  | 1 778 |
| 38 | Serre-Nerpol (213802754)  | 352   |
| 38 | Têche (213805005)         | 602   |
| 38 | Varacieux (213805237)     | 865   |
| 38 | Vatilleu (213805260)      | 372   |
| 38 | Vinay (213805591)         | 4 509 |

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 30

| Compétences exercées par le groupement   |
|--|
| Production, distribution d'énergie   |
| - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)  |
| - Autres énergies  |
| - études, actions pour la maîtrise des économies d'énergie ; - étude, création, réalisation exploitation de plateformes bois énergie ; - étude pour la création de réseaux de chaleur produite avec des énergies renouvelables dans le cadre de projets collectifs, - et, le cas échéant, création, réalisation, exploitation et de réseaux de distribution de la chaleur produite avec des énergies renouvelables dans le cadre d'une délibération concordante entre la communauté et la commune d'implantation fixant les modalités et le financement conjoint de l'opération.                                 |
| Environnement et cadre de vie  |
| - Eau (Traitement, Adduction, Distribution)  |
| Au 1er janvier 2018, sur le périmètre suivant : les communes membres à l'origine de la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors : Beaulieu, Chantesse, Chasselay, Cognin-les-Gorges, Cras, L'Albenc, La Rivière, Mallevall-en-Vercors, Montaud, Morette, Notre-Dame-de-l'Osier, Polienas, Quincieu, Rovon, Saint-Gervais, Saint-Quentin-sur-Isère, Serre-Nerpol, Varacieux, Vatilleu et Vinay ; et les communes de Chatte, Chevières, Saint-Antoine l'Abbaye, Saint-Bonnet-de-Chavagne, Saint-Hilaire-du-Rosier, Saint-Just-de-Claix, Saint-Marcellin, Saint-Romans, Saint-Sauveur, Saint-Vérand et Têche. |
| - Assainissement collectif   |
| Au 1er janvier 2018, sur le périmètre suivant : les communes membres à l'origine de la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors : Beaulieu, Chantesse, Chasselay, Cognin-les-Gorges, Cras, L'Albenc, La Rivière, Mallevall-en-Vercors, Montaud, Morette, Notre-Dame-de-l'Osier, Polienas, Quincieu, Rovon, Saint-Gervais, Saint-Quentin-sur-Isère, Serre-Nerpol, Varacieux, Vatilleu et Vinay ; et les communes de Chatte, Chevières, Saint-Antoine l'Abbaye, Saint-Bonnet-de-Chavagne, Saint-Hilaire-du-Rosier, Saint-Just-de-Claix, Saint-Marcellin, Saint-Romans, Saint-Sauveur, Saint-Vérand et Têche. |
| - Assainissement non collectif   |
| Au 1er janvier 2018, sur le périmètre suivant : les communes membres à l'origine de la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors : Beaulieu, Chantesse, Chasselay, Cognin-les-Gorges, Cras, L'Albenc, La Rivière, Mallevall-en-Vercors, Montaud, Morette, Notre-Dame-de-l'Osier, Polienas, Quincieu, Rovon, Saint-Gervais, Saint-Quentin-sur-Isère, Serre-Nerpol, Varacieux, Vatilleu et Vinay ; et les communes de Chatte, Chevières, Saint-Antoine l'Abbaye, Saint-Bonnet-de-Chavagne, Saint-Hilaire-du-Rosier, Saint-Just-de-Claix, Saint-Marcellin, Saint-Romans, Saint-Sauveur, Saint-Vérand et Têche. |
| - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés  |
| - GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique  |
| - GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau   |
| - GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer   |

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

- Signalétique des voiries et des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR

#### Sanitaires et social

- Action sociale

Sur le territoire de la CC historique Chambaran Vinay Vercors : En matière d'accueil de la petite enfance (0-6 ans) : Gestion et animation des relais d'assistantes maternelles « Martine Le Gall ». Organisation et gestion de l'accueil permanent et temporaire des enfants entre 0 et 6 ans à l'exclusion de toutes les formes de garderie périscolaire y compris aides au fonctionnement des structures associatives. Politique contractuelle en faveur de l'enfance dans le cadre de contrats avec la CAF. En matière d'animation en direction de la jeunesse : Gestion des activités des centres de loisirs pour les enfants à partir de 3 ans. Dans le cadre de réforme des rythmes scolaires, la Communauté de communes est compétente uniquement pour l'accueil périscolaire du mercredi après-midi. Toute autre forme d'accueil périscolaire relève de la compétence des communes. Service animation jeunes et soutien scolaire pour les jeunes à partir de 11 ans. Politique contractuelle en faveur de la jeunesse notamment dans le cadre des contrats avec la CAF sur le temps libre. Service d'animation, information, orientation en faveur des 16-25 ans et des adultes ? service emploi Service aux personnes âgées : soutien financier aux ADMR du territoire Participation aux animations sportives et culturelles des collèges du territoire Sur le territoire de la CC historique de la Bourne à l'Isère : 6-1 En matière d'accueil de la petite enfance ? Organisation, gestion et animation du relais d'assistantes maternelles de la CCBI. ? Organisation, gestion et animation des établissements multi-accueil (crèches et haltes garderie) de la CCBI. ? Politique contractuelle en faveur de l'enfance dans le cadre de contrat avec la CAF. 6-2 En matière d'animation en direction de la jeunesse ? Organisation, gestion et animation des accueils de loisirs (3-14ans) de la CCBI. ? Organisation, gestion et animation de projets en direction de la jeunesse (11-20 ans) ? Politique contractuelle en faveur de la jeunesse dans le cadre de contrat avec la CAF. - dispositif contractuel en faveur de la petite enfance (0-6ans) et la jeunesse (6-20ans) dans le cadre d'actions répondant aux besoins à l'échelle du territoire de la Communauté de communes, ainsi que les équipements à réaliser dans le cadre de ces politiques. Les investissements sont transférés à la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère - service d'animation, information, orientation en faveur des 16-25 ans et des adultes - service emploi. - soutien aux actions d'aide à domicile en direction des personnes âgées ou à mobilité réduite ou en maladie. - création, extension, modification de foyer logement pour personnes âgées de plus de 15 lits. Sur le territoire de la CC du Pays de Saint Marcellin : La communauté de communes est compétente pour : conduire les actions et projets et piloter les services enfance jeunesse inscrits dans le cadre du contrat enfance jeunesse intercommunal piloter un service d'accompagnement à l'insertion professionnelle des publics précaires dans le cadre de dispositifs financés par le conseil général mettre en ?uvre une politique et des actions de prévention et d'éducation à la santé des subventions attribuées par les financeurs animer la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées créer et animer un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

- Maisons de santé pluridisciplinaires

Sur le territoire historiques de la CC de Saint-Marcellin

#### Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, ainsi que d'activités d'intérêt communautaire, de soutien aux activités commerciales de toutes les zones d'activité industrielle, artisanale, tertiaire, commerciale et touristique. Toutes actions de développement économique s'inscrivant dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation : études, animation et promotion du bassin économique de la Communauté de communes, aide à l'immobilier d'entreprises, etc. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire les actions d'animation de dispositifs en faveur du maintien et du développement du commerce intéressant l'ensemble du territoire intercommunal Actions de promotion du tourisme dont : Élaboration et mise en ?uvre d'une politique de développement touristique, Création et gestion d'un office de tourisme communautaire et de bureaux d'information touristiques. Sur le territoire de la CC historique de la Bourne à l'Isère 1.1 Création, aménagement, acquisition, entretien et gestion de toutes les zones d'activité industrielle, artisanale, tertiaire,

commerciale et touristique 1.2 Toutes actions de développement économique s'inscrivant dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation : études, animation et promotion du bassin économique de la Communauté de communes, aide à l'immobilier d'entreprises, etc. 1.3 Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire 1.4 Actions de promotion du tourisme dont : Elaboration et mise en œuvre d'une politique de développement touristique, Création et gestion d'un office de tourisme communautaire et de bureaux d'information touristiques. Sur le territoire de la CC historique du Pays de Saint Marcellin 1.1 Création, aménagement, acquisition, entretien et gestion de toutes les zones d'activité industrielle, artisanale, tertiaire, commerciale et touristique 1.2 Toutes actions de développement économique s'inscrivant dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation : études, animation et promotion du bassin économique de la Communauté de communes, aide à l'immobilier d'entreprises, etc. 1.3 Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire 1.4 Actions de promotion du tourisme dont : - Élaboration et mise en œuvre d'une politique de développement touristique, - Création et gestion d'un office de tourisme communautaire et de bureaux d'information touristiques. 1.5 Gestion de la maison de l'économie

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Activités péri-scolaires

Exercée sur le périmètre de la CC historique Chambaran Vinay Vercors

- Activités culturelles ou socioculturelles

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

Réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire dans le domaine économique et du logement par l'exercice du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés par le conseil de la Communauté de communes après délibération concordante de la ou des communes concernées

- Organisation des transports non urbains

Sur le territoire de la CC historique de la Bourne à l'Isère : - création, gestion, extension, modification, fonctionnement de service de transport à la demande zonal après conventionnement avec le Conseil général de l'Isère en direction des habitants de la Communauté de communes.

#### Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Sur le territoire de la CC historique de Chambaran Vinay Vercors Programme local de l'habitat. Organisation des permanences d'un architecte conseiller et d'un paysagiste conseiller. Sur le territoire de la CC historique de la Bourne à l'Isère Politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat : Programme local de l'habitat (PLH). Sur le territoire de la CC historique du Pays de St Marcellin : Organisation des permanences d'un architecte conseiller et d'un paysagiste conseiller. Comité local de l'habitat Programme local de l'habitat

- Politique du logement social

Sur le territoire de la CC historique Chambaran Vinay Vercors : Actions, pour les opérations en faveur du logement des personnes défavorisées par la prise en charge des garanties d'emprunt. Sur le territoire de la CC historique de la Bourne à l'Isère : Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées : Dispositif d'hébergement temporaire ; Comité local de l'habitat avec une commission sociale. Sur le territoire de la CC historique du Pays de St Marcellin : Mise en place de permanences d'un architecte conseil Dispositif d'hébergement temporaire garantie des annuités d'emprunts contractés par les bailleurs pour la construction de logements sociaux dans des communes pour lesquelles le département ne garantit par l'emprunt à 100% actions de développement en faveur de l'ensemble des associations du territoire intercommunal. Sont d'intérêt communautaire les actions qui s'adressent à l'ensemble des associations des 16 communes.

|   |
|---|
| - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)   |
| Autres  |
| - Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)<br><i>Réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L1425-1 du CGCT.</i>   |
| - NTIC (Internet, câble...)<br><i>Sur le périmètre de la CC historique Chambaran Vinay Vercors : Création et gestion d'une cyberbase intercommunale</i><br><i>Sur le périmètre de la CC historique de la Bourne à l'Isère : numérisation et gestion des réseaux communaux secs aériens et souterrains communaux transportant le réseau haut débit et le réseau internet Très haut débit</i> |
| - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage  |
| - Autres<br><i>Etude, construction, entretien de la caserne de la Gendarmerie du canton de Pont en Royans - Etude, construction, entretien de la caserne de la Gendarmerie de St Marcellin</i>  |

### Adhésion à des groupements

| Dept | Groupement (N° SIREN)  | Nature jur. | Population |
|------|--|-------------|------------|
| 38   | Syndicat de production d'eau potable de Toutes Aures (253803613)           | SM fermé    | 926        |
| 38   | Etablissement public du SCOT de la grande région de Grenoble (253804314)   | SM fermé    | 779 118    |
| 26   | SM Parc naturel régional du Vercors (252600192)                            | SM ouvert   | 606 348    |
| 26   | SI des eaux de l'Herbasse (200090272)                                      | SM fermé    | 19 399     |
| 26   | SM d'assainissement de la Bourne et de la Lyonne aval (SMABLA) (252602529) | SM fermé    | 15 904     |
| 38   | SMICTOM de la Bièvre (253802367)   | SM fermé    | 209 316    |
| 38   | Territoire d'énergie Isère (TE38) (253804025)                              | SM ouvert   | 986 851    |
| 38   | SM des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) (253805105)                | SM ouvert   | 791 776    |

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)